

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

---

#### PRESENTS

#### MEMBRES EN EXERCICE

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme NAUMANN Josette,  
Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie,  
M. LATAWIEC Michel

– **ADJOINTS.**

Mme MIXTE Thérèse, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France,  
M. BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, M. BOUHEZILA Hael,  
Melle DEHOVE Charlotte, Mme MANTI Annie, M. MONNIER Bruno,  
Mme LEFEVRE Lydie, M. FIRRERA Mariano

- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

#### CONVOCATION EN DATE DU 14 DECEMBRE 2012



**PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TROTIN Thérèse**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **32**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme SOLINI Corinne (procuration à Mme LEMOINE Marie-France)

M. DUVIVIER Alain (procuration à M. AGAH Franck)

M. OLIVIER Yannick

Mme DEBUYS Isabelle (procuration à Mme GROMADA Sylvie)

M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à Melle DEHOVE Charlotte)

Mme CANIVET Isabelle (procuration à Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie)

M. KACZMAREK Joseph (procuration à M. MIXTE Alain)

M. CZAPSKI Gérard (procuration à M. BECK Patrick)

Mme PIQUE Ludivine (procuration à Mme LEFEVRE Lydie)

M. WIBAUT Dominique (procuration à M. MONNIER Bruno)

Mme BRAUCHLI Marie-Paule (procuration à M. FIRRERA Mariano)

Monsieur le Maire rappelle que la première pierre du centre de secours a été posée le 07 décembre, les travaux devant durer moins d'un an, la Sainte Barbe 2013 devrait normalement avoir lieu dans ces nouveaux locaux et marquer la date d'inauguration du bâtiment.

Au cours de cette même journée, la cité Taffin a été inscrite dans le cadre du contrat de plan Etat / Région, cela signifie que la SOGINORPA va bénéficier d'aides complémentaires pour la rénovation de ces logements, il est à espérer que cette dernière se fasse à l'image de celle effectuée sur le quartier de la Solitude notamment en ce qui concerne l'isolation thermique ; la Ville quant à elle prendra en charge les aménagements publics.

La démolition de la résidence Hermitage est effective, les travaux semblent devoir avancer plus vite que prévu. Pour mémoire, des logements en accession à la propriété sont prévus sur cette assiette avec la société Pierre & Territoires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- Avances sur subventions 2013 : C.C.A.S. / Le Boulon / Vieux-Condé Foot / U.S.E.P. de l'école Caby

- Remboursement de la participation au voyage en Allemagne – Visite des marchés de Noël de Düren et Niederzier

⇒ Unanimité

## **1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 29/11/2012**

⇒ Unanimité

## **2/ Comptabilité / Finances**

### **2.1 Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

Madame TRELCAU-CHOUAN Valérie précise qu'il s'agit d'une simple modification quant aux durées d'amortissement, celles-ci étaient au préalable fixées en fonction de l'origine publique ou privée, dorénavant elles sont fixées en fonction de la nature du bien.

⇒ Unanimité

### **2.2 Participation financière à un séjour au ski à Aussois – Collège Jean Jaurès**

Monsieur MIXTE Alain précise que le séjour se déroulera du 20 au 26 janvier 2013, la Ville propose donc d'allouer comme de coutume pour ce type de séjour, une somme de 45€ par enfant Vieux-Condéen participant au voyage.

⇒ Unanimité

### **2.3 Organisation d'un mini-camp au camping « Les Evoïches » à Marchiennes – Annule et Remplace**

Monsieur MIXTE Alain explique qu'il s'agit d'une régularisation, ce point ayant fait l'objet d'une précédente délibération en date du 20 avril, 2 personnes devaient initialement encadrer ce séjour, mais 2 animateurs supplémentaires ont finalement été nécessaires au bon déroulement de ce mini-camp. Il convient donc aujourd'hui de modifier la délibération afin de pouvoir rémunérer l'organisme d'accueil.

⇒ Unanimité

## 2.4 Modification des tarifs d'entretien de l'adoucisseur d'eau du restaurant scolaire – Annule et Remplace

⇒ Unanimité

## 2.5 Convention de gestion Ville / M. Freddy WOETS – Action « amélioration de la langue française »

Monsieur MIXTE Alain rappelle que cette action « amélioration de la langue française » s'inscrit dans le cadre des actions CUCS votées lors d'un précédent conseil, en ce sens un écrivain va intervenir et accompagner les enfants afin de rédiger un petit livre sur un thème qu'ils choisiront ; ce type d'action a déjà été mis en place à la plus grande satisfaction des enfants et des parents, la qualité de l'œuvre réalisée étant exemplaire.

Monsieur FIRRERA Mariano estime que le coût est un peu élevé d'autant plus que la Ville prend en charge les frais de transport de l'intervenant, en outre, une décision datée du 30 novembre 2012 indique que la Ville a sollicité les services de la société API Restauration afin de mettre en œuvre une action intitulée « Santez vous bien », il est regrettable qu'une action portée par la Ville porte un nom mal orthographié, à quoi bon accompagner les enfants dans l'apprentissage de la langue française si par ailleurs on ruine les efforts engagés par l'usage d'une orthographe erronée. Les courriers écrits par des personnes de 70 ans ne comportent aucune faute, les sms envoyés par des personnes de 40 à 50 ans le sont dans un français correct, par contre les sms écrits par des jeunes sont devenus illisibles, user d'un français imprécis pour des actions à destination de la jeunesse ne semble pas la meilleure chose à faire. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agissait d'un clin d'œil des personnes ayant monté le dossier, lesquels ont pour objectif l'obtention de financements pour la mise en place de diverses actions, cela passe souvent par le choix d'un intitulé « accrocheur » nécessaire afin de se distinguer de la masse des demandes.

Monsieur FIRRERA Mariano trouve pour le moins incohérent que l'on use d'un français approximatif pour intituler des actions et que l'on fasse ensuite appel à des intervenants parisiens pour animer des actions visant à l'amélioration de la langue française.

⇒ Majorité

*(2 abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano (procuration de Madame BRAUCHLI Marie-Paule))*

## 2.6 Convention de gestion Ville / M. Régis MARIE – Ateliers plastiques à l'école du Mont de Péruwelz – Classes environnementales

Monsieur le Maire rappelle que cette action concerne les classes environnementales instaurées depuis 3 ans maintenant.

Monsieur MIXTE Alain réaffirme la forte volonté municipale d'amener les jeunes Vieux-Condéens à réfléchir et travailler sur le développement durable, quelques maîtres des classes de CE1 et CE2 sont volontaires pour travailler sur le sujet. Ce travail pédagogique sera accompagné d'une démarche artistique permettant aux élèves de réaliser une production en fin d'année.

⇒ Unanimité

## **2.7 Inscription au dispositif « Voisins Solidaires »**

Monsieur AGAH Franck rappelle que la Ville participe depuis six années au dispositif « Fête des voisins », les services politique de la Ville et Gestion Urbaine de Proximité ont sollicité l'inscription de la Ville dans le dispositif « Voisins Solidaires » lequel consiste tout au long de l'année à mettre l'humain au cœur des projets de la Ville en permettant notamment aux habitants d'un même quartier de nouer de nouveaux liens afin de lutter contre le repli sur soi et la fragilisation sociale. Il rappelle que la Ville de Vieux-Condé est bénéficiaire du label « Ville-Solidaire Européenne » pour l'ensemble des actions sociales mises en œuvre sur son territoire.

⇒ Unanimité

## **3/ Gestion des Ressources Humaines**

### **3.1 Créations d'Emplois Avenir**

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a décidé la création de 150 000 emplois d'avenir sur les années 2013 / 2014, ces emplois sont à destination de jeunes de 18 à 25 ans sans qualification et sont financés à 75% par l'Etat pour une durée de 3 ans ; la Région et le Département, sous réserve que ces contrats aient trait à des domaines de compétence liés à l'environnement ou les services à la personne pourraient prendre en charge les 25% restant.

La formation devra constituer l'axe essentiel de ces recrutements afin que les jeunes puissent rapidement retrouver le chemin de l'emploi en sortant du dispositif.

Monsieur MIXTE Alain souhaite savoir si les jeunes diplômés seront aussi concernés par ces contrats et si une répartition de ces emplois a d'ores et déjà été envisagée.

Monsieur le Maire lui répond que 12 emplois d'avenir sont actuellement envisagés pour 2013, ce nombre pourra éventuellement être réévalué ; reste à trouver les personnes susceptibles d'intégrer le dispositif, certains critères de recrutement sont parfois difficiles à détecter dans les Zones Urbaines Sensibles et les jeunes diplômés doivent aussi pouvoir bénéficier de ces contrats même s'ils résident hors zone ; les critères évolueront certainement en ce sens au fur et à mesure de la mise en œuvre du dispositif. Les collectivités devront sans doute s'engager sur le devenir de ces jeunes qualifiés et les intégrer à terme à leur personnel titulaire.

Monsieur MIXTE Alain estime que la Maison de quartier récemment installée sur le quartier Solitude-Hermitage pourrait accueillir ce type de contrat.

Monsieur MONNIER Bruno précise que ces emplois d'avenir sont à destination des jeunes de 16 à 25 ans, ces contrats semblent prometteurs si tant est que les jeunes y trouvent à l'issue un emploi réel ou au moins une qualification leur permettant de trouver rapidement du travail, la formation sera donc primordiale.

Monsieur le Maire lui répond que dans la mesure où les personnes recrutées sont peu qualifiées, leur prise en charge doit intégrer une véritable formation professionnelle. L'Etat, la Région et le Département prenant en charge le coût de l'emploi, la collectivité pourra donc investir davantage sur la formation de ces jeunes, laquelle s'avère toujours très onéreuse.

Monsieur MONNIER Bruno estime que le nombre de 12 contrats est peut-être trop élevé pour permettre à la Ville d'offrir une formation satisfaisante.

Monsieur le Maire précise que ce nombre ne sera pas forcément atteint. Quoiqu'il en soit, la Ville avancera sur ce sujet de manière sérieuse et réfléchie en ayant toujours la préoccupation d'offrir un véritable accompagnement aux bénéficiaires de ce dispositif.

Monsieur FIRRERA Mariano souhaite savoir si ces 12 personnes seront recrutées pour l'année 2013 uniquement ou pour toute la durée du dispositif.

Monsieur le Maire lui répond qu'elles seront recrutées pour une durée d'un an renouvelable trois fois, une évaluation du travail réalisé et des formations suivies sera effectuée à la fin de chaque année. 12 contrats sont prévus, mais ce nombre ne sera pas forcément atteint et les

recrutements s'effectueront pas à pas, ces derniers devront répondre à la fois aux attentes de la collectivité ainsi qu'à celles des jeunes.

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie précise que ces emplois d'avenir sont mis en place pour une durée indéterminée, le dispositif évoluant au gré des arrêtés préfectoraux.

⇒ Unanimité

### **3.2 Mise à disposition d'un agent de la Ville au LFR**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de mettre à disposition du L.F.R. un agent de la Ville afin de renforcer l'équipe administrative consécutivement à un départ en retraite.

⇒ Unanimité

### **3.3 Formation à la conduite de chariot de manutention**

⇒ Unanimité

### **3.4 Création de postes d'animateurs pour l'ALSH de Noël**

Monsieur MIXTE Alain rappelle que les enfants seront encadrés durant la première semaine des vacances, la seconde étant bien évidemment consacrée à la famille ; 48 enfants seront pris en charge au cours de cette semaine pour l'A.L.S.H. primaire et 24 enfants pour l'A.L.S.H. maternel. 3 animateurs à temps non complet seront donc recrutés afin d'intervenir aux côtés de l'équipe municipale d'animation.

⇒ Unanimité

### **3.5 Reconduction du Régime Indemnitaire pour 2013**

⇒ Unanimité

### **3.6 Reconduction du nouveau Régime Indemnitaire des travaux supplémentaires pour 2013**

⇒ Unanimité

### **3.7 Création d'un poste technique – sécurité devant l'école du Mont de Péruwelz**

Monsieur LATAWIEC Michel explique que lors du dernier conseil d'école du Mont de Péruwelz de nombreux faits d'incivilités ont été relatés par les parents d'élèves, la Directrice et le personnel enseignant relatifs au stationnement et à la vitesse excessive des véhicules devant l'établissement. Le poste créé permettra d'assurer la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie de l'école ; dans ce cadre, la pose de barrières est aussi envisagée.

⇒ Unanimité

## **4/ Education Jeunesse**

### **4.1 Avenant au C.E.J. entre la Ville et la C.A.F. du Nord**

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie rappelle que depuis juillet 2011 l'A.L.S.H. Adolescent a été transféré au centre socioculturel, cet A.L.S.H. entre dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse mais couvrait le mois d'août et les petites vacances scolaires, hors depuis 2012 le centre socioculturel a demandé à la C.A.F. un financement pour développer cet A.L.S.H. et y inclure la période du mois de juillet, la C.A.F. a autorisé le centre socioculturel

a développer cet A.L.S.H. il s'agit aujourd'hui de passer un avenant au C.E.J. afin de régulariser la situation en y incluant l'A.L.S.H. du mois de juillet.

⇒ Unanimité

## **5/ Secrétariat Général**

### **5.1 Modification du règlement intérieur du cimetière communal**

Madame CLIQUET Annie-France explique que pour la première fois depuis qu'elle est élue un enterrement en pleine terre a été sollicité auprès des services de la Ville, il s'avère que le règlement du cimetière ne précise pas que l'interdiction d'enterrer en pleine terre s'applique au nouveau cimetière, il convient donc de modifier le règlement en ce sens.

Madame PASCUZZO Daïkha s'étonne que Madame CLIQUET Annie-France indique que l'enterrement en pleine terre soit possible dans l'ancien cimetière, celui-ci étant dépourvu de place.

Madame CLIQUET Annie-France lui répond que quelques places sont encore disponibles, 3 tombes pleine terre en état d'abandon ont été récemment reprises par la commune.

Monsieur FIRRERA Mariano souhaite savoir s'il s'agit de concession à perpétuité et la durée de ce type de concession sur la Ville. Pour quelle durée les gens dont il est ici question ont-ils versé une contribution ?

Madame CLIQUET Annie-France lui répond que lorsque les concessions à perpétuité se dégradent, présentent un risque pour les tombes alentours et qu'aucun descendant n'existe, la Ville peut légalement les reprendre en ayant soin de nettoyer la pierre tombale, retirer les restes et les disposer dans l'ossuaire en y indiquant les noms et prénoms des personnes déplacées. Les tombes concernées par une éventuelle reprise de la Ville doivent avoir plus de 50 ans et présenter un risque réel pour l'intégrité des tombes voisines. Actuellement, les concessions pratiquées par la Ville le sont pour une durée de 30 ans.

Monsieur AGAH Franck estime qu'il faut préciser dans la délibération que l'inhumation pleine terre est interdite dans le nouveau cimetière hormis en ce qui concerne le carré musulman.

Madame CLIQUET Annie-France rappelle que la législation a obligé les villes à doter leur cimetière d'un carré musulman au sein duquel les inhumations se font en pleine terre, cette précision sera indiquée dans l'article modifié.

Monsieur le Maire enjoint les services juridiques et administratifs à rédiger un nouveau projet suffisamment complet pour ne permettre aucune ambiguïté quant aux possibilités de mise en terre sur l'ensemble du cimetière communal.

Madame PASCUZZO Daïkha précise que l'inhumation pleine terre dans le carré musulman est prévue avec cercueil, ce qui ne reflète pas le choix des tous les musulmans. Le terme « pleine terre » pourrait prêter à confusion.

Monsieur le Maire lui répond que le projet sera modifié en tenant compte des remarques émises par les membres de l'assemblée et présenté à la délibération de celle-ci lors d'une prochaine réunion de conseil.

Monsieur MONNIER Bruno explique que dans le nouveau cimetière rue Denfert des conifères ont été plantés par les habitants il y a des dizaines d'années, ces plantes se trouvent aujourd'hui en bordure du cimetière et les tombes situées à cet endroit subissent des désagréments ; les riverains n'ayant pas forcément les moyens financiers de faire procéder à l'élagage de ces arbres, la Ville pourrait-elle mettre en œuvre ce dernier ?

Madame CLIQUET Annie-France lui répond qu'il s'agit d'un problème récurrent, les conifères situés dans l'enceinte du cimetière ont été taillés, mais concernant les arbres évoqués par Monsieur MONNIER, ceux-ci se situent à 2 mètres du mur du cimetière sur des propriétés privées, l'A.P.I. a été sollicitée mais a répondu que ses personnels n'étaient pas agréés pour réaliser ce type de travaux, les agents du Service Espaces Verts ne peuvent

Intervenir sur le domaine privé, il incombe donc aux propriétaires d'agir, la Ville ne saurait s'y substituer. Une fois par mois, les personnels du cimetière ramasseront les déchets verts jonchant cette parcelle, les résidants quant à eux ne bénéficient pas des ressources suffisantes à réunir les fonds nécessaires à la sollicitation d'un élagueur.

Monsieur MONNIER Bruno demande si la Ville ne peut pas intervenir à titre exceptionnel ?

Monsieur le Maire précise que cela relève de la responsabilité des propriétaires s'agissant du domaine privé, une intervention du personnel municipal nécessiterait une assurance couvrant ce risque spécifiquement. Une intervention peut-être envisagée, encore faudrait-il que la Ville obtienne la garantie qu'aucun recours contre elle ne sera formé dans le futur, cela nécessiterait la signature d'une convention juridiquement inattaquable protégeant la commune.

Monsieur AGAH Franck voudrait que l'assemblée évite d'ouvrir la boîte de Pandore, si la Ville intervient sur le domaine privé elle sera inmanquablement à nouveau sollicitée et justifier dès lors d'un refus ne sera pas facile. Concernant l'A.P.I., l'association ne pratiquant pas les services à la personne ne pouvait donc pas intervenir. Des organismes existent sur le Valenciennais, ainsi que des entreprises privées, les propriétaires devront faire leur choix s'ils se décident à agir.

Madame CLIQUET Annie-France précise que la Ville est responsable des murs et de ce qui se trouve à l'intérieur du cimetière, les arbres ayant été plantés à 2 mètres du mur sur le domaine privé, leur élagage ne relève pas de la responsabilité de la Ville.

⇒ *Projet repoussé à une date ultérieure*

## **5.2 Création d'un Conseil Municipal des Enfants**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville travaille sur un Programme Educatif Local et que le Département a mis en place un Programme Educatif Global Départemental, avec pour objectif principal d'éviter les ruptures entre le monde scolaire primaire et le monde scolaire secondaire. La création du Conseil Municipal des Enfants permettra entre autre de dialoguer avec les enfants concernant la mise en œuvre de la Politique Educative Locale.

Monsieur MIXTE Alain rappelle que ce projet était inscrit dans le programme de la majorité lors des élections municipales 2008, un comité de pilotage a été institué dans ce cadre, composé de volontaires élus membres de la commission Education Jeunesse, d'enseignants chapeautés par Monsieur MEUROT Inspecteur de l'Education Nationale, de membres du personnel municipal encadrés par Monsieur DISTINGUIN Directeur Général des Services et de parents d'élèves. Cette première élection devrait pouvoir se dérouler au mois de mars 2013 et concernera les enfants de Vieux-Condé en CM1 et CM2, 33 enfants seront élus comme au sein du Conseil Municipal. Le nombre d'élèves par école a servi de base de calcul à la représentation au sein du conseil, soit 15 élus pour l'école Caby, 7 pour l'école Carnot, 6 pour l'école Joliot-Curie et 5 pour le Mont de Péruwelz, ceux-ci sont élus pour 2 ans, les élèves élus en CM2 resteront donc élus lors de leur passage en 6<sup>ème</sup>. Les objectifs poursuivis sont d'apporter aux enfants une culture citoyenne et de les amener à participer aux décisions municipales, les élus seront à l'écoute de ces petits citoyens et prendront en compte leur parole. La mise en place des élections débutera au mois de janvier, tous les maîtres des CM1 et CM2 sont volontaires, des leçons d'instruction civique seront donc organisées, des listes seront constituées, les votes se dérouleront avec une proportionnelle intégrale et la parité sera respectée. La mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants est certes quelque peu compliquée mais les élus ne souhaitent pas en faire un gadget ni décevoir les enfants, cet organe devra être un véritable outil pédagogique citoyen, auquel participe le service Education Jeunesse. Des petits groupes d'adulte viendront dans chaque école afin d'aider les enfants avec les professeurs. S'agissant d'enfants, il ne faudra peut être pas placer la barre trop haut mais au fur et à mesure ces petits citoyens deviendront à coup sûr de grand citoyen. Monsieur MONNIER Bruno espère que ces listes seront sages et non politisées.

Monsieur le Maire répond que Monsieur MONNIER Bruno n'était certainement pas politisé à 10 ans.

Monsieur MONNIER Bruno précise que ce ne fut pas le cas, ni même à 25 ou 30 ans.

Monsieur MIXTE Alain précise que les parents devront évidemment donner leur accord s'agissant de mineurs. Le comité technique a souhaité que les enfants déclarent d'abord leur candidature avant de recevoir l'aval de leurs parents respectifs, afin que cela relève d'un véritable souhait de leur part, un engagement personnel.

Monsieur le Maire précise que cette action requiert un véritable travail de terrain avec les maîtres sur la citoyenneté et la responsabilité. Monsieur MEUROT sera vigilant à ce que cette action se mette en œuvre de manière tout à fait transparente.

Madame PASCUZZO Daïkha précise qu'il a été répété au cours de diverses réunions relative à la mise en œuvre de ce projet, que la politique n'y avait pas sa place et que le Conseil Municipal des Enfants devait être instauré en toute transparence.

Monsieur FIRRERA Mariano trouve cette initiative excellente, néanmoins il serait bienvenu que des élus de l'opposition participe à la mise en œuvre de cette action, certes les membres de la commission jeunesse sont concernés mais il serait de bon ton que des membres du conseil soient conviés afin que la pluralité municipale soit représentée.

Monsieur MIXTE Alain lui répond que la commission jeunesse comme toutes les autres commissions municipales est une instance paritaire au sein de laquelle l'opposition a évidemment sa place en l'occurrence un élu pour le groupe de Monsieur FIRRERA, libre à ce représentant de participer ou non aux réunions auxquelles il est naturellement convié. La commission a souhaité que les enfants puissent réaliser des professions de foi, des thèmes le seront proposés à cet effet, tels que la vie à l'école, leur cadre de vie ou l'ensemble de leurs loisirs.

⇒ Unanimité

### **5.3 Constitution d'une Société Publique Locale du centre aquatique intercommunal de Saint-Amand-les-Eaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce sujet a été abordé en début de mandat, la Ville de Saint-Amand avait proposé à la Ville de Vieux-Condé de participer à une association de communes ayant pour objet le financement d'une partie de l'investissement et du fonctionnement d'un centre aquatique intercommunal. L'objectif pour la Ville était que les jeunes Vieux-Condéens sortant du cycle primaire sachent nager. Une délibération avait été prise en ce sens, le projet n'a pas été modifié mais la structure n'a pas été jugée suffisamment viable sur le plan juridique, la Ville de Saint-Amand a donc opté pour la création d'une Société Publique Locale, forme juridique mieux adaptée à ce type d'opération. Le centre aquatique sera opérationnel en septembre 2013.

Monsieur MIXTE Alain rappelle que ce groupe de communes est composé de 2 grandes villes, Saint-Amand et Vieux-Condé et de nombreuses petites villes alentours, pour ces dernières il s'agit d'une occasion unique de participer à un projet d'une telle envergure, les Vieux-Condéens bénéficiaient jusqu'alors de la piscine de Quiévreachain, avec assez peu de créneaux ouverts et des maîtres peu enclins à prendre en charge ce type d'enseignement spécifique, cette SPL permettra d'apporter aux enfants des communes membres, du CP au CM2, une prise en charge complète, tant au niveau du transport que de l'enseignement de la natation ; une évaluation sera effectuée en fin de CM2, les nageurs se verront proposer de nouvelles activités et les non-nageurs poursuivront leur apprentissage. La part de la Ville de Vieux-Condé devrait s'élever à 69 000 €

Monsieur le Maire précise que la somme indiquée par Monsieur MIXTE englobe toutes les charges relatives à l'apprentissage de la natation, transport, encadrement et cours pour l'ensemble des Vieux-Condéens.



Monsieur MIXTE Alain ajoute que les Vieux-Condéens bénéficieront en sus à titre individuel, de tarifs préférentiels. Le Directeur de la piscine a été convié à rencontrer les enseignants et les parents d'élèves afin de convaincre les derniers réticents du bien fondé de ce projet pédagogique.

Monsieur le Maire estime que l'apprentissage de la natation est indispensable au même titre que l'enseignement du français et des mathématiques, qui plus est, la pratique d'un sport s'inscrit dans la volonté nationale de lutter contre l'obésité et favoriser le développement de l'activité physique des enfants.

Monsieur MONNIER Bruno souhaite qu'on lui remémore le montant de la participation votée en 2009 par l'assemblée pour ce même centre aquatique intercommunal.

Monsieur le Maire lui répond que les sommes décidées à l'époque ont été remboursées par la structure du fait de son invalidité juridique, quoiqu'il en soit, le coût de fonctionnement est dorénavant fixé à 69 000 € pour l'ensemble de la prestation. Il semble que ce coût avait préalablement été évalué à environ 50 000 €

Monsieur MIXTE Alain précise que depuis la dissolution du SIVU la participation de la Ville à l'association était de 1 500 € par an.

⇒ Unanimité

#### **5.4 Adoption des nouveaux statuts du S.I.D.E.G.A.V. et désignation des délégués**

Monsieur le Maire propose que les délégués qui siégeaient au SIDE GAV soient reconduits dans leur fonction ; il s'agit de Messieurs DUVIVIER Alain et OLIVIER Yannick en tant que titulaire et Monsieur MONNIER Bruno en tant que suppléant.

⇒ Unanimité pour l'adoption des nouveaux statuts du S.I.D.E.G.A.V.

⇒ Unanimité pour la reconduction des élus dans leur fonction

#### **5.5 Adoption des nouveaux statuts du S.E.V. – Syndicat des Eaux du Valenciennois**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée n'a pas souhaité adopter le périmètre proposé à sa délibération et a décidé la sortie de la Ville de Vieux-Condé du S.E.V. et son adhésion au syndicat intercommunal NOREADE, au même titre que la Ville d'Hergnies. Le syndicat NOREADE a d'ores et déjà délibéré et accepté les adhésions d'Hergnies et de Vieux-Condé.

Afin de répondre aux interrogations de Monsieur FIRRERA Mariano lors du dernier conseil quant au coût du branchement d'eau, NOREADE précise que le montant de la facture soit 1 500 € reste identique quel que soit le lieu d'implantation de la conduite sur laquelle vient se raccorder ce branchement.

Monsieur FIRRERA Mariano lui répond qu'il s'agissait en effet d'un tarif relatif à un branchement d'assainissement et pas d'eau potable.

⇒ Abstention unanime

#### **5.6 Adoption du périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du SITURV et du SIPES**

Monsieur le Maire précise que ces syndicats ont le même périmètre mais un objet et des compétences totalement différentes, néanmoins il s'agit de la volonté de l'Etat.

⇒ Unanimité

## **5.7** Dissolution de l'association syndicale autorisée du dessèchement de la Hayne et de l'Escaut

Monsieur le Maire explique que la Ville s'est rapprochée de la Préfecture afin d'obtenir des éléments plus concrets concernant ce dossier. Il s'avère que l'association syndicale en question, créée en 1820, avait compétence en ce qui concerne la gestion du Jard et de ses abords, il s'agissait donc à la base d'une association de propriétaires exploitants ne souhaitant plus voir leurs terres inondées. Au fil du temps, compte tenu de la disparition des problèmes d'inondation, de la modification des cours d'eau, l'association n'avait plus lieu d'être.

Consécutivement à la disparition de l'association syndicale autorisée, les services de l'Etat ont considéré que l'ensemble des terrains propriétés de la structure devait revenir aux villes, ce qui engendre plusieurs problématiques, concernant notamment la gestion des rivières et le recouvrement des dettes fiscales contractées pour l'année 2012 ce pour un montant de 1 573,88 € La gestion par la Ville du Jard sur son seul territoire semble impossible et incohérente, il faut nécessairement l'intervention d'une structure qui prenne en charge l'ensemble du cours d'eau, des discussions avec Monsieur le Sous-préfet et les services de Valenciennes Métropole ont permis d'avancer dans ce sens, cependant, il faut au préalable que les communes reprennent à leur charge le foncier qui leur est cédé avant de le rétrocéder à un nouvel organisme compétent. Quoiqu'il en soit, la Ville n'a pas tellement le choix quant à la reprise des terrains.

Monsieur FIRRERA Mariano souhaite que soit précisé « à titre gratuit » concernant la remise des parcelles à la Ville de Vieux-Condé.

Monsieur le Maire accepte.

- ⇒ Unanimité quant à l'acceptation de la dissolution de l'association syndicale
- ⇒ Unanimité quant à l'acceptation des parcelles remises à titre gratuit à la commune
- ⇒ Unanimité quant au refus du paiement de la dette fiscale due

L'assemblée propose de placer cette dette en non valeur.

## **5.8** Motion relative à l'élaboration et à l'application des plans de prévention des risques miniers

Monsieur le Maire explique que l'Association des Communes Minières de France demande aux communes d'être vigilantes quant à l'adoption des Plans de Prévention des Risques Miniers, ces derniers n'ayant pas été édifiés en relation étroite avec les collectivités et créant des zones à risque plus importantes pouvant éventuellement porter préjudice en terme financier aux intérêts des particuliers et des collectivités. Selon l'A.C.O.M., l'élaboration de ces cartes requiert plus de précision et devrait nécessairement générer une implication plus importante des Villes concernées ce afin d'éviter que personne ne soit floué par la mise en place des P.P.R.M..

Les communes devraient donc être associées à tous les stades de l'élaboration des P.P.R.M. et pas uniquement être amenées à statuer in fine sur un plan élaboré par d'autres.

La mise en place de mesures d'accompagnement fiscale et financière est aussi préconisée par l'A.C.O.M. pour les particuliers et collectivités floués par la mise en place des P.P.R.M..

Enfin, l'A.C.O.M. réclame la rédaction de nouvelles cartes d'aléas, en partenariat avec les communes, seule garantie pour établir une règle future acceptée et applicable sur les territoires concernés, l'association souhaite que des études complémentaires soient mises en place pour les communes où l'identification précise des aléas n'est pas avérée.

- ⇒ Unanimité

### **5.9 Motion contre la suppression de la demi-part des veuves, veufs et divorcé(e)s**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette mesure a été mise en place avant mai 2012 et n'a toujours pas à ce jour été retirée.

⇒ Unanimité

## **6/ Points supplémentaires**

### **6.1 Avances sur subvention 2013 : C.C.A.S. / Le Boulon / Vieux-Condé Foot / U.S.E.P. de l'école Caby**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit comme chaque année de permettre aux associations de poursuivre leur activité avant l'allocation de leur subvention annuelle.

⇒ Unanimité

### **6.2 Remboursement de la participation au voyage en Allemagne – visite des marchés de Noël de Düren et Niedertzier**

Monsieur le Maire explique que deux personnes inscrites n'ont malheureusement pas pu participer à la visite des marchés de Noël de Düren et Niedertzier, il propose à l'assemblée le remboursement des sommes versées à cet effet lors de l'inscription.

Monsieur MONNIER Bruno demande s'il s'agit des personnes ayant oublié leurs cartes d'identité.

Madame NAUMANN Josette lui répond qu'il s'agit pas de ces personnes mais d'un Monsieur qui devait être accompagné de son petit garçon et qui est tombé malade le jour dit.

⇒ Unanimité

## **7/ Questions Diverses & communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur MONNIER Bruno demande si le Maire dispose d'une estimation du prix de vente des logements qui seront construits par la société Pierre & Territoires afin d'éviter que des terrains cédés à l'euro symbolique ne se retrouvent mis en vente à des tarifs prohibitifs. Concernant le site Forges et Estampage, si celui-ci a bien été dépollué et sécurisé, les grilles sont ouvertes depuis quelque temps, le risque de voir s'y installer des gens du voyage existe donc, ne sera-t-il pas judicieux de cadenasser ces grilles et demander aux personnes en charge de l'entretien de l'antenne relais téléphonique située sur le site de prendre en charge l'ouverture et la fermeture de l'enceinte. Monsieur MONNIER souhaite des bonnes fêtes de fin d'année aux membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire lui répond concernant la trentaine de logements prévus par la société Pierre & Territoires que les terrains appartiennent pour l'heure au GHI, la municipalité restera plus que vigilante sur le sujet. Le schéma définitif de l'implantation des différentes structures n'est pas encore parvenu en Mairie, le projet avance sérieusement et pourra certainement être évoqué avec plus de précisions et d'informations courant février. Le site des Forges Estampages appartient à Valenciennes Métropole qui l'a cédé à l'EPF afin de pouvoir bénéficier des subventions FEDER en matière de réhabilitation des sites industriels ; la démolition a été effectuée et le site sécurisé car pas encore dépollué, les éléments d'analyse des sols ne sont d'ailleurs toujours pas connus. La porte devrait normalement rester close, les sociétés en charge de la gestion de l'antenne sise sur le site et l'EPF doivent trouver rapidement une solution ; quoiqu'il en soit, la municipalité demeure attentive et les résultats des analyses devraient permettre de définir un projet d'avenir pour le site.

Monsieur FIRRERA Mariano revient sur l'aménagement en eau et électricité des logements bâtis par Pierre & Territoires et rappelle que la Ville devra réclamer la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) au lotisseur. Des personnes nouvellement installées face au site des Forges Estampages ont constaté la présence de véhicules appartenant aux gens du voyage apparemment en repérage sur le site ; ces personnes ont fermé les grilles avec leurs propres moyens. Pour information concernant ce nouveau logement, le compteur demandé en juin 2012 sera livré peut être demain.

Monsieur MONNIER Bruno estime que les dangers représentés par ce site ne sont pas connus actuellement et cette grille ouverte présente un sérieux risque pour les enfants.

Monsieur MIXTE Alain souhaite revenir sur la distribution de Noël qui s'est déroulée mardi et jeudi matins et remercier les élus pour leur participation à cette manifestation, l'accueil dans les écoles a été excellent, les friandises et cadeaux ont été fort appréciés, l'ambiance fut certes un peu plus lourde à l'école maternelle de la Solitude du fait des événements récents, mais la nouvelle directrice Madame MILKA a tout mis en œuvre pour que cette distribution se déroule dans les meilleures conditions possibles ; les services de la Ville ayant participé au bon déroulement de cette distribution doivent aussi être remercié. Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il souhaiterait qu'une consultation soit menée dès le mois de janvier auprès des enseignants et des parents afin de faciliter le choix des élus.

Monsieur le Maire lui répond que ce dossier d'importance requiert effectivement une mobilisation des élus et des personnes concernées et ce le plus tôt possible afin d'être prêt à la rentrée 2013, sachant que le bien être de l'enfant doit rester la préoccupation principale.

Monsieur MIXTE Alain explique que cette demi-journée supplémentaire va forcément perturber le fonctionnement du monde associatif mais on ignore pour l'instant s'il s'agira d'une demi-journée supplémentaire ou de l'instauration d'un modèle « à l'Allemande » avec 3 heures le matin, la pause méridienne et un arrêt des cours à 15h30.

Monsieur le Maire lui répond qu'à la lecture des documents gouvernementaux qui lui sont parvenus, il s'agirait de cesser l'enseignement à 15h30 et de 5 matinées de cours. Outre les modalités de mise en place de cette réforme il faudra aussi en analyser le coût pour la Ville, tout en considérant les aides de l'Etat prévues à cet effet.

Monsieur AGAH Franck souhaite au nom du groupe communiste et républicain de bonnes fêtes de fin d'années aux membres de l'assemblée en espérant que ces derniers continuent d'œuvrer tous ensemble au bien être des Vieux-Condéens.

Madame NAUMANN Josette remercie tous les services ayant concouru au bon déroulement du marché de Noël 2012 ainsi que l'école Marcel Caby et son Directeur Monsieur RAINGO.

Monsieur AGAH Franck rappelle que 3 502 € ont été récolté durant le téléthon par les associations Vieux-Condéennes, reste à définir une date pour la remise du chèque.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'années aux membres de l'assemblée et les remercie pour la bonne tenue des conseils municipaux lesquels se déroulent dans une ambiance cordiale, responsable et professionnelle très appréciable, il faut aussi souligner le remarquable travail des adjoints et leur implication tout au long de cette année difficile, ainsi que le travail des services municipaux. La Ville de Vieux-Condé termine l'année très correctement du point de vue financier, quelques principes de précautions ont été appliqués qui ont permis de maintenir une situation financière saine permettant d'aborder l'année 2013 avec sérénité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*